



**PROCES-VERBAL**  
**Séance du Conseil Municipal**  
**Du Mardi 16 SEPTEMBRE 2025 – 19h30**

*Date de convocation du conseil municipal : 10 septembre 2025*

**Présents** : MM Raymond ROLLAND, Nadine CARMONA, Magali BERNARD-GRANGER, Patrick GUINET-BOUCHER, Jean-Pierre YALA, Arnaud THOMAS, Laurence GABRIELE, Meriem MAHNAN, Annik ADIARD, Alain RUGGIERO, Robert ALLEYRON-BIRON

**Excusés** : Ginette RICCIO donne pouvoir à Magali BERNARD-GRANGER, Eric DUPUY donne pouvoir à Patrick GUINET-BOUCHER

**Absent** : M. Michel DUFRESNE

*Après constat du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance et fait approuver le compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal du 03 juin 2025.*

**Secrétaire de Séance** : Magali BERNARD-GRANGER

Monsieur le Maire donne connaissance des décisions qu'il a été amené à prendre depuis le dernier conseil municipal (en vertu des délibérations n°2005-019 du 26 mai 2020 n°2106-031 du 08 juin 2021 par lesquelles le conseil municipal lui a donné l'ensemble des délégations d'attribution prévues par les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales) :

N° Décision	Date	Objet
025-06	18.06.2025	Commande pour la fourniture d'un jeu sur ressort et d'une tyrolienne pour un montant total de 10 141,26 € H.T – Sté Transalp à l'Albenc (38)
025-07	18.06.2025	Commande pour la pose d'un jeu sur ressort et d'une tyrolienne pour un montant total De 11 387,00 € H.T. – Sté Playgonas à Rochetoirin (38)
025-08	07.07.2025	Réduction de 50,00 € consentie sur le tarif de location de la salle des fêtes suite au désagrément causé par le non fonctionnement de la chambre froide
028-09	10.07.2025	Attribution du marché de services – Confection, conditionnement et livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire Cécillon Traiteur à Vinay (38) Prix unitaire d'un repas : 3,70 € H.T.

## **ORDRE DU JOUR DU 16 SEPTEMBRE 2025 :**

- 1) Action Sociale - Signature d'une convention pour la préparation et le Portage de Repas à domicile
- 2) Action Sociale – Montant de la participation financière de la commune pour le service de préparation et de portage de repas à domicile
- 3) Forêt - Coupes à asséoir en 2026 en forêt communale
- 4) Finances – Décision Modificative

---

### **I) Action sociale – Signature d'une convention pour la préparation et le portage de repas à domicile** *(délibération n°2509-023)*

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du CCAS en date du 28 janvier 2013 qui confiait la gestion de portage de repas à domicile pour les personnes âgées à Madame et Monsieur Antonio DANIELE, gérants du commerce multiservices « au petit creux ».

Il convient de redéfinir les besoins et de ce fait de rédiger une nouvelle convention dans laquelle il est précisé que deux formules pourront être proposées par le prestataire :

- Formule N°1 : Repas complet le midi (entrée, plat du jour avec légumes ou féculent, fromage et dessert) + collation du soir (soupe)

Ou

- Formule N°2 : Plat du jour + dessert

Le pain est fourni avec le repas, les boissons ne sont pas comprises.

Le coût du repas livré à domicile sera facturé à la mairie comme suit :

- 13,00 € pour la formule N°1
- 10,90 € pour la formule N°2

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention :

- Valide la convention telle que proposée (annexe I)
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de portage de repas à domicile avec Mme et M. Antonio DANIELE, gérants du commerce multiservices « au petit creux » à LA RIVIERE

➤ **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

### **II) Action sociale – Montant de la participation financière de la commune pour le service de préparation et de portage de repas à domicile**

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération n°2509-023 relative à la convention pour la préparation et le portage de repas à domicile.

Après avis de la commission « action sociale » Monsieur le Maire propose au conseil municipal de définir les conditions à remplir pour pouvoir bénéficier de ce service et de fixer le montant qui sera facturé par la commune aux bénéficiaires.

**Bénéficiaires :**

- Personnes âgées de plus de 75 ans
- Sans condition d'âges pour les personnes handicapées, malades ou convalescentes, sortant d'hospitalisation et vivant seules.

**Nature et coût de la prestation :**

- Formule N°1 : Repas complet le midi (entrée, plat du jour avec légumes ou féculent, fromage et dessert) + collation du soir (soupe) –  
Montant de la prestation telle que définie dans la convention de portage de repas avec le prestataire : **13,00 €**  
Montant de l'aide financière attribuée par la mairie : 1.50 € / repas  
Reste à charge des bénéficiaires : 11.50 € / repas

Ou

- Formule N°2 : Plat du jour + dessert  
Montant de la prestation telle que définie dans la convention de portage de repas avec le prestataire : **10,90 €**  
Montant de l'aide financière attribuée par la mairie : 1.00 € / repas  
Reste à charge des bénéficiaires : 9.90 € / repas

Le pain est fourni avec le repas, les boissons ne sont pas comprises.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de :

- Définir les bénéficiaires du service et le coût de la prestation à leur charge
- L'autoriser à signer les contrats avec les bénéficiaires

➤ **Vote du conseil municipal :**

. Pour : 12  
. Abstentions : 0  
. Contre : 0

(Mme Nadine CARMONA ne prend pas part au vote)

**III) Forêt – coupes à asseoir en 2026 en forêt communale**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la proposition de l'Office National des Forêts concernant les coupes à asseoir en 2026 en forêt communale relevant du Régime forestier.

Il propose

- d'approuver l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2026 présenté ci-après
- Pour les coupes inscrites, de préciser la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation
- d'informer le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

## ETAT D'ASSIETTE

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m <sup>3</sup> )	Surface à parcourir (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF <sup>2</sup>	Année décidée par le propriétaire <sup>3</sup>	Proposition de mode de commercialisation par l'ONF					Mode de commercialisation – décision de la commune	Observations	
							Vente avec mise en concurrence			Vente de gré à gré négociée				Déli-vrance
							Bloc sur pied	Bloc façon-né	UP	Contrat d'appro	Autre gré à gré			
1	IRR	460 m <sup>3</sup>	11 ha	2026	2026	2026	X						Bloc sur Pied	Regrouper avec la parcelle 2
2	IRR	260 m <sup>3</sup>	4.4 ha	2026	2026	2026	X						Bloc sur pied	Regrouper avec la parcelle 1

Le conseil municipal, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

➤ **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

#### IV) **Finances – Décision modificative n°1**

Désignation	Dépenses	Recettes
<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>		
D 023 : Virement à la section d'investissement	-7 800,00 €	
D 681 : Dotation aux amortissements	+7 800,00€	
<b><u>TOTAL FONCTIONNEMENT</u></b>	0	0
<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>		
R 021 : Virement de la section de fonctionnement		-7 800,00 €
R 280421 – Amortis. Subv. Pers. Droit privé		+7 800,00 €
<b><u>TOTAL INVESTISSEMENT</u></b>		0

➤ **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

Clôture de séance à 19 h 50

A La Rivière, le 19 septembre 2025  
Raymond ROLLAND  
Maire



<sup>1</sup> Nature de la coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, RGN Régénération, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase

<sup>2</sup> Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe

<sup>3</sup> Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF